

Règlement des groupes de travail (GT) du GGOLFB

Novembre 2020

Groupes de travail

A. Les GT

1. Endocrinologie gynécologique générale (ENDO GYN GEN)
 2. Chirurgie gynécologique générale non oncologique (CHI GYN GEN)
 3. Périnatalité (PERINAT)
 4. Oncologie pelvienne et mammaire (ONCO)
 5. Procréation médicalement assistée (PMA)
 6. Gynécologie Obstétrique humanitaire (GOH)
- Cellule de défense professionnelle (CDP)

B. Règles générales communes à tous les groupes de travail

a. Missions

- Tous les GT poursuivent la réalisation du but essentiel du groupement, à savoir, la formation continue du gynécologue-obstétricien et la promotion des sciences connexes, ainsi que la défense professionnelle de la spécialité.
- Ils procèdent au relevé de données factuelles et à leurs mises à jour.
- Les GT élaborent à tour de rôle des programmes scientifiques qui sont soumis au CA.
- Le CA peut déléguer des missions aux GT et accorder une aide financière éventuelle, relative à un projet scientifique concret. Ceci peut concerner des questions/projets impliquant des liens avec d'autres Collèges, l'ONE ou toutes les autres structures officielles existantes requérant un avis en matière de gynécologie-obstétrique.

b. Fonctionnement

- Tous les 3 ans, lors de chaque changement de présidence, les GT proposent au CA, qui les évalue, les candidatures et les nouvelles compositions (membres) ainsi que les nouveaux responsables des GT. Ceux-ci peuvent être des académiques ou non.
- Les appels à candidatures paraissent 3-4 mois avant la première assemblée générale statutaire annuelle, tant sur le site internet que dans

la presse écrite (Gunaïkeia). Les candidats, qui doivent avoir une activité professionnelle/un tropisme clairement en rapport avec le champ scientifique du GT avec lequel ils souhaitent travailler, doivent envoyer au secrétariat une lettre de motivation et un CV à jour.

- Les GT, autant que le CA, veilleront autant que possible à trouver un équilibre dans la représentation des trois universités francophones autant qu'une parité hommes/femmes, ainsi qu'un équilibre des différentes tendances philosophiques et une proportion équilibrée académiques/privés, tout en gardant toujours à l'esprit que l'essentiel est de concevoir un GT fonctionnel et efficace.
- Les candidats/les membres des GT doivent être en règle de cotisation annuelle.
- Le membre ne peut faire partie de plusieurs GT simultanément.
- Le responsable du GT - s'il n'est pas membre du CA – est invité aux réunions de celui-ci. Il dispose d'une voix consultative mais ne peut participer aux votes, (ceux-ci étant réservés aux administrateurs). Il rend compte de l'avancement des travaux en cours dans son GT et fait part des perspectives d'études, de conférences, de travaux prévisionnels. Il s'exprime au nom des membres de son GT sans communication de vision/opinion particulière et/ou personnelle dans un domaine donné en l'absence de consensus au sein de ce GT. Il est tenu d'adresser au secrétariat du GGOLFB - au plus tard trois jours avant la tenue d'une réunion du CA - un PV complet et précis de la dernière réunion de son GT et de faire connaître la date de la prochaine réunion de son GT. Le membre nommé responsable l'est pour une période de 3 ans, non immédiatement renouvelable.
- Tous les documents émanant d'un GT doivent avoir été avalisés par le CA avant d'être publiés, diffusés.
- Les GT peuvent faire des propositions de travaux et projets communs entre eux, mais sous réserve d'approbation par le CA.
- Les GT peuvent s'adjoindre l'avis d'experts en cas de besoin. Ils peuvent avoir recours à la cellule de défense professionnelle.
- Aucun membre des GT, ni les responsables, ne peuvent se présenter par écrit ou oralement sous le couvert du GGOLFB – ou d'un GT du GGOLFB – sans l'accord préalable du CA, ni en utiliser l'en-tête sans l'accord du CA.
- Tous les semestres, sont calculés les jetons de présence d'un montant de 50 €/participation/réunion.

C. Règles particulières

a. Compositions

- Les GT « Endocrinologie gynécologique générale » et « Chirurgie gynécologique générale non oncologique » émanant de la scission du GT initial « Gynécologie générale » sont composés de 6 à 9 membres (académiques et non académiques). Il en est de même pour le GT « Procréation médicalement assistée ».
- Les GT « Périnatalité et « Oncologie » recoupant de grands champs scientifiques, pourront, quant à eux, comporter 9 à 12 membres afin de pouvoir répartir le travail de manière équilibrée.
- Le GT « Gynécologie obstétrique humanitaire » comporte 3 à 6 membres. Son champ d'action étant plus restreint, la multiplication de ses membres pourrait complexifier la sélection de ses projets.

- La cellule de défense professionnelle francophone – qui ne compte qu'un nombre restreint de membres, voire un seul - se présente, comme son nom l'indique, comme une « cellule » bien spécifique dont le fonctionnement/renouvellement ne peut suivre celui des GT. Son représentant est invité aux réunions du CA avec une voix consultative et ce jusqu'au terme de ses activités au sein d'une représentation fédérale, régionale ou communautaire de la défense professionnelle francophone.

b. Renouvellements

- A la fin de la période de 3 ans, les membres des GT préciseront leur souhait de continuer ou non à participer au GT.
- 1/3 de renouvellement des membres est idéal tous les 3 ans, sauf si le nombre maximal de membres n'est pas atteint ou si aucune nouvelle candidature n'est obtenue/sélectionnée.
- Si le nombre maximal de membres est atteint et qu'une ou plusieurs nouvelles candidatures sont présentées et approuvées par le CA, le même nombre de membres est sortant.
- Le choix des anciens membres sortants reposera sur leur volonté individuelle de se retirer. Toutefois, si le nombre de retraits volontaires est insuffisant compte tenu des candidatures, le choix se portera sur les plus anciens membres qui auront affiché le nombre le plus important d'absences aux réunions du GT, et dès lors, auront manifesté un manque évident d'investissement dans les travaux de ce GT.
- Si des candidatures sont présentées en-dehors des périodes de renouvellement, elles ne pourront être évaluées par le CA que si le GT au sein duquel le candidat veut travailler n'a pas atteint son nombre maximal.

Novembre 2020

Professeur Patrick EMONTS,
Président du GGOLFB